

En quoi la BPI est elle une bibliothèque de référence pour les autres bibliothèques publiques?

Réponse apportée le **12/17/2007** par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Bonjour,

Le Décret 76-82 du 27 janvier 1976 portant création de la Bibliothèque publique d'information, publié au Journal Officiel

« Lois et décrets » du 29 janvier 1976 précise entre autres missions :

« De constituer un centre de recherche documentaire en liaison avec les autres centres, bibliothèques et établissements culturels ».

Vous pouvez consulter le décret complet sur le site de la Bpi, à la rubrique « Infos pratiques ».

Pour ce faire la Bpi dispose de plusieurs services spécifiques,

en particulier Le service « Etudes et recherches »

Ci-dessous une présentation du service du 13 mai 2005

« L'activité Etudes et recherche, ou, plus précisément, la conduite régulière d'études sociologiques consacrées aux publics, est une des originalités de la Bpi et c'est une longue tradition. C'est en effet à l'initiative du fondateur de la bibliothèque, J.P. Seguin, qu'une petite cellule de sociologie a été créée, en 1976, peu avant l'ouverture du Centre Pompidou. Il s'agissait tout d'abord, ainsi que JP

Seguin le raconte dans ses mémoires, d'observer l'événement que pouvait constituer, pour l'histoire de la communication, l'ouverture d'une " médiathèque " de conception si nouvelle.

Mais l'idée n'était pas seulement de doter la bibliothèque d'un observatoire du public. Dès l'origine, la mission de recherche est vigoureusement affirmée. On distingue trois types de recherche :

- des études dont la bibliothèque constitue le terrain, mais qui visent à étudier les pratiques d'accès à l'information dans ce qu'elles ont de général (et de transposable hors de la Bpi) ;
- des recherches sur la lecture, la diffusion de l'imprimé et de l'image ;
- des recherches plus générales sur les pratiques culturelles.

Ce domaine d'activité est toujours en vigueur. Il s'y est ajouté depuis quelques années un nouvel axe de travail, l'étude des usages culturels des technologies de l'information et de la communication.

Il était bien sûr impossible de réaliser ce programme avec les seules forces vives du service Etudes et recherche. Dès le départ, il est donc prévu de faire appel à des équipes extérieures, ce qui a le double avantage de faire travailler des spécialistes de diverses origines et de construire un réseau de relations au sein du monde de la recherche. Nous fonctionnons toujours sur ce principe ; le pilotage de recherches menées par des chercheurs extérieurs à l'établissement représente une part importante de notre activité.

Ces liens développés avec la communauté des chercheurs autorisent la Bpi à jouer en quelque sorte un rôle d'interface entre les bibliothèques publiques et le monde académique. La Bpi, grâce à son service Etudes et recherche, a réussi à sensibiliser la recherche universitaire aux problématiques des bibliothèques ; elle a largement contribué à l'avancement de

la recherche dans le domaine de la sociologie de la lecture. Elle a par ailleurs soutenu une forte activité de valorisation des résultats de ces études – notamment en publiant des ouvrages dont certains sont devenus des classiques – ce qui a contribué à leur reconnaissance, à la fois dans les bibliothèques et parmi la communauté des chercheurs. »

Le service des relations internationales (ci-joint en fichier joint n° 1 : une présentation du service sur Power Point.

Attention ! Pour pouvoir le lire il faut que vous ayez le logiciel)

Une mission de coopération et d'action territoriale, dont voici la présentation :

La responsabilité nationale de la Bpi en matière de développement de la lecture publique se traduit depuis deux ans par un renforcement des actions menées au bénéfice des bibliothèques publiques des collectivités territoriales avec lesquelles elle multiplie les partenariats. Conformément aux instructions ministérielles et en très étroite concertation avec la Direction du livre et de la lecture, la Bpi développe un programme d'actions nationales et de partenariats avec les collectivités territoriales. Ces actions visent à apporter et à partager logistique, compétence et accompagnement dans l'intégration des nouvelles technologies de l'information, un des axes majeur du développement des bibliothèques aujourd'hui.

Sur le site vous pouvez également consulter utilement le projet d'établissement :

http://www.bpi.fr/uploadfile/projet_etablissement.pdf

Cordialement,

Eurêkoi

Réponses à distance

Bibliothèque publique d'information

Site internet : <http://www.bpi.fr>

Fichier(s) joint(s) inclus(s): PrésentationServiceRI.ppt